

2 Politique

Rentrée judiciaire 2018-2019/Face à la paralysie du service judiciaire

Une assemblée générale pour résorber le retard accumulé



Le président du Conseil supérieur de la magistrature, Ali Bongo Ondimba, entouré des hauts magistrats.

Martina ADA METOULE

Libreville/Gabon

C'est l'une des mesures "urgentes" envisagée par le premier président de la Cour de cassation Jean-Jacques Oyono, pour cette nouvelle année judiciaire qui s'est ouverte, hier, au Palais de justice de Libreville, en présence du président du Conseil supérieur de la magistrature Ali Bongo Ondimba.

L'AUDIENCE solennelle de rentrée judiciaire 2018-2019 s'est effectuée, hier, au Palais de justice de Libreville. En présence du chef de l'Etat Ali Bongo Ondimba, par ailleurs président du Conseil supérieur de la magistrature (CSM).

Au cours de ladite cérémonie, le premier président de la Cour de cassation, Jean-Jacques Oyono a émis le vœu de la tenue d'une assemblée générale de tous les chefs des juridictions de l'ordre judiciaire du Gabon. Une idée qui résulte de la paralysie du service public de la Justice, selon son constat. Ladite proposition a pour objectif de rattraper le retard ac-



Un instantané de la cérémonie.

cusé du fait des multiples grèves observées par les magistrats et les greffiers. En effet, a indiqué l'orateur, « si l'on excepte partiellement les services de la Cour des comptes et, dans une moindre mesure, ceux d'un moindre service, la grève des magistrats, notamment de l'ordre judiciaire, lequel gère et, de très loin, le plus gros de tout le contentieux, a débuté le 14 décembre 2017.»

Et d'ajouter : « Au moment

où transparaisait une solution à cette crise, les greffiers ont pris le relais pour conduire leur propre mouvement, en se fondant, selon eux-mêmes, sur leur cahier des charges. Le Syndicat national des greffiers (Synagref) a levé sa grève le 22 juin 2018. Nous nous sommes ainsi retrouvés face à une situation tout à fait inédite dans les annales de la corporation.»

Relevant la "gravité de la situation" et "les impacts

négatifs sur la marche du pays", le premier président de la Cour de cassation a ainsi étayé sa proposition de l'organisation d'une assemblée générale, en indiquant que celle-ci visera à faire « un inventaire exhaustif de tous les dossiers en souffrance du fait des grèves, aussi bien dans les cabinets d'instruction que dans les parquets, et ceux dont les délibérés tardent à être vidés.» Pour ce faire, Jean-

Jacques Oyono estime que pour la résolution de ce problème, il est souhaitable de « procéder par voie d'arrêté ministériel, à la désignation des magistrats et greffiers ad hoc, et à la programmation d'audiences exceptionnelles en nombre, de manière à résorber tout le retard accumulé et permettre à l'ensemble des juridictions de repartir du bon pied.»

Dès lors le président de la Cour de cassation estime

qu'une recherche « se-reine, mais sans langue de bois, des causes ayant conduit aux dérapages que nous venons de vivre permettra d'éviter leur réédition et restaurera un climat de confiance et de travail à même de redonner à la Justice, dans notre pays, ses lettres de noblesse, son lustre d'antan et sa crédibilité.»

Par ailleurs, relevons que cette audience solennelle de rentrée judiciaire a été précédée par l'installation du premier président du Conseil d'Etat, René Aboghe Ella, ainsi que du commissaire général à la Loi, Jean-Bruno Lependa. Dans son propos de circonstance, le premier président du Conseil d'Etat a manifesté sa gratitude à l'endroit du président du CSM. Tout en relevant l'action de l'institution judiciaire dont il a la charge, l'ancien président de la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap) a invité ses collègues à poursuivre les efforts dans l'accomplissement de la tâche qui est la leur. Auparavant, il a rendu un hommage mérité à son prédécesseur Martin Akendengue.